



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement Sud-Est

Affaire suivie par : Emmanuel Cuniberti
Tél : 04 56 59 46 27
Courriel : emmanuel.cuniberti@isere.gouv.fr

Grenoble, le **04 JUIN 2018**

Le préfet
à
Monsieur le maire de Chamrousse

Objet : avis de la commission départementale de la nature, des paysages et de sites sur la commune de Chamrousse.

Vous avez réalisé une étude en vue de déroger au principe d'extension de l'urbanisation en continuité de l'urbanisation existante sur le territoire de votre commune dans le but d'inscrire une zone d'activités économiques sur le site de l'actuelle plateforme technique du secteur du Schuss des Dames dans le PLU en cours d'élaboration et vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la nature des paysages et des sites conformément à l'article L122-7 du code de l'urbanisme.

Votre dossier a été examiné par la commission départementale de la nature des paysages et des sites, en formation sites et paysages le 23 mars 2018 à la préfecture de l'Isère, sous la présidence de Mme Violaine DEMARET, secrétaire générale.

Je vous informe que la commission a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur votre dossier.

Bonne nouvelle donc !

A très bientôt.

Le préfet

*Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale*

Violaine DEMARET